



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1010

VALABLE JUSQU'AU 07/02/2027

ÉDITÉ LE 24/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/07/1996

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 31/01/2025

Capital : 50 000

Raison sociale : CORAN & FILS

38 BOUCLE DU FERRONNIER
57180 TERVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC THIONVILLE 1996B00145

Siret : 408 183 317 00028

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 0811487 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 00000046246755004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 00000046246755004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 03 82 59 60 50

Fax : 03 82 59 60 55

Portable :

Site Internet :

E-mail : secretariat@coran-fils.fr

Responsabilité légale :

SARL CS FINANCES (504 426 198) / CORAN SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	08/02/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	08/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/02/2024
o Ventilation mécanique	08/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1